

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 3. | | | | |
|--|--------------------|---------|----------------|----------------|
| PAR RICHARD PÈRE ET FILS, | | | | |
| Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11. | | | | |
| HEURES. | THERM. | HYGROM. | BAROM. | VENTS. CIEL. |
| 6 heures. | d. au-dessus de 0. | deg. | 27 pou. lig. | |
| Midi.... | 11d au-dessus | 75 deg. | 27 pou. 6 lig. | Ouest. Soleil. |
| SOLEIL. | | LUNE. | | |
| Lever. | Midi vr. | Couch. | Phases. | Age. |
| 7 h. | 11 h. | 4 h. | Plaine lune. | 17 |
| 24 n. | 49 n. 12 | 12 n. | | |

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 3 décembre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du *Censeur*, quai St-Antoine, n° 27, au 2^e, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon était calme, et tout-à-coup Lyon a été agité. L'anxiété a régné dans les esprits; ils se sont émus, divisés; des rumeurs vagues ont précédé les cérémonies qui ont eu lieu samedi dernier.

Depuis 1834 Lyon n'a donné à l'autorité aucune inquiétude sérieuse, et l'autorité s'est alarmée, les troupes ont été consignées; on aurait dit que nous allions traverser de nouveaux événements. Pourquoi ces rumeurs, ces inquiétudes, ces troupes mises sur pied? pourquoi tant de bruit? Qui donc a mis en émoi toute notre ville? des hommes irrités sans doute par la cherté du pain, par la cessation de travail? Point; c'étaient des hommes d'église.

A eux pourtant la mission de ramener la paix dans les cœurs, à eux le devoir d'apaiser les divisions; or, quand ils troublent les cités, quand ils y suscitent des émotions, que dire, que penser? Suivent-ils alors les devoirs que leur imposent les maximes de Jésus-Christ? En aucune façon. Les motifs les plus pieux ne peuvent pas même les justifier. Il nous appartient donc de blâmer les ecclésiastiques qui ont fait venir de Rome les restes de saint Exupère, pour renouveler à Lyon une cérémonie qui n'est ni dans nos mœurs, ni de notre époque.

A quoi bon des cérémonies publiques? à quoi bon ces translations retentissantes de dépouilles saintes? La religion a-t-elle donc besoin, pour se maintenir, d'agir sur les imaginations faibles par de fastueuses cérémonies? Non; la n'est ni sa force ni sa puissance. Aujourd'hui que la cathédrale possède le corps de saint Exupère, la dévotion ne sera ni plus fervente ni plus répandue, et bien des passions hostiles auront été éveillées..

Encore une fois, la religion n'est pas là; elle n'a rien à gagner à se montrer magnifique et pompeuse, à étaler son faste dans les rues. Ce que nous disons n'est pas seulement notre opinion, elle est aussi celle de personnes dont la piété ne peut être mise en doute. Le clergé de Lyon lui-même, si nous en croyons certains bruits, aurait été loin d'être unanime sur la cérémonie de samedi, et, consultés, beaucoup d'ecclésiastiques ne l'auraient pas approuvée.

M. l'archevêque hésita long-temps avant de donner son adhésion. Mais autour de lui se trouvent quelques prêtres dont le zèle est poussé jusqu'au fanatisme, et qui, les yeux fixés sur Rome, ne reçoivent que d'elle leurs inspirations; ils ont voulu agir en public, faire acte de force, montrer à tous l'influence du clergé, et la translation du corps de saint Exupère a été résolue pour leur plaisir.

Ils ont ouvertement bravé la loi et l'opinion. Il faut bien le dire, l'opinion n'était pas favorable à cette cérémonie, elle s'est manifestée assez vivement pour qu'on ne puisse conserver aucun doute à cet égard. Beaucoup la blâmaient comme inutile et intempestive; beaucoup parce qu'elle n'était en harmonie ni avec nos mœurs, ni avec l'esprit de la religion; beaucoup comme illégale et faite pour troubler la tranquillité de la ville. Comment n'aurait-on pas eu des craintes sérieuses alors qu'on savait que dans toute cette affaire se trouvait M. Forbin-Janson, qu'il était un des principaux moteurs, on peut même dire le grand-maitre des cérémonies? Pouvait-on oublier les tristes souvenirs qu'il a laissés à Nancy? Huit années se sont écoulées depuis que la volonté populaire l'en a fait sortir, et ces huit années n'ont pas éteint d'anciens ressentiments expliqués par de nombreux griefs. Que M. Forbin-Janson essaie donc de reprendre son siège, et nous verrons toutes les classes de la population le repousser de Nancy.

Feuilleton.

CONCERT DE M^{lle} ROBERT MAZEL.

Déjà tous les journaux de Paris se sont accordés à louer grandement le beau talent de M^{lle} Mazel. La brillante et nombreuse réunion qui assistait, samedi soir, au concert donné par cette jeune artiste, a pu se convaincre par elle-même combien ces éloges sont justes et mérités. Ce n'est pas toujours que la province peut accepter aussi pleinement les opinions trop souvent partiales de la presse parisienne, tant aujourd'hui la camaraderie a pris large place dans toute critique artistique et littéraire. Pour tout ce qui est pur mécanisme dans le piano, M^{lle} Mazel est maintenant arrivée à un grand degré de force; son doigté a beaucoup de vigueur et de légèreté; ses traits les plus rapides et les plus chromatiques sont d'une netteté et d'une précision infinies; on ne se joue pas avec plus d'aisance de la difficulté. — Quant à sa manière de phraser, elle est pleine de charmes, de verve et d'intelligence. On sent que M^{lle} Mazel a double cause à gagner, et celle du compositeur et celle de l'exécutant. Elle ne pouvait trouver un plus brillant interprète qu'elle-même de ses compositions; c'est faire admirablement les honneurs de chez soi.

La musique de M^{lle} Mazel renferme des mélodies aimables, coquettes, originales, et son harmonie est souvent très-habilement travaillée. — Il y a chez cette jeune pianiste un bel avenir

M. Forbin-Janson a suscité contre lui de vives répulsions, et maintenant il continue, comme par le passé, à se montrer catholique intolérant; il prend pour théâtre de ses nouvelles prouesses la seconde ville du royaume. L'autorité devait-elle le permettre? Non, mais elle a faibli devant l'anneau épiscopal. Si M. Forbin-Janson n'est plus à Nancy, M. de Quélen est à Paris, et M. de Quélen y est tout-puissant; on a donc fléchi et cédé à des exigences illégales; cette faiblesse a été l'occasion des tristes accidents qui ont signalé la translation du corps de saint Exupère de l'archevêché à St-Jean.

Du point de vue légal, à qui les attribuer? Sur qui devons-nous en faire retomber la responsabilité? Evidemment sur l'autorité civile. La procession de saint Exupère était annoncée depuis plusieurs jours, nos rues étaient placardées d'affiches-monstres qui contenaient les détails de la cérémonie, la population s'en occupait vivement; c'était un spectacle pour les uns, l'occasion d'un acte de piété pour les autres. Il y avait lieu de prévoir qu'elle attirerait une foule nombreuse, des mesures de sûreté devaient être prises. Qu'a-t-on fait? Quelques agents de police, perdus dans les masses, se sont seuls présentés sur la place St-Jean. Que pouvaient-ils pour maintenir l'ordre? Peu de chose: leur nombre était insuffisant, ils l'ont compris, et ont fait des réclamations. Le *Courrier de Lyon* nous apprend que, sur leur demande, quelques compagnies de troupes de ligne ont été dirigées vers St-Jean; elles sont arrivées après les accidents et le tumulte... après les événements; — c'est là ce qui nous donne le droit de reprocher à M. le maire son incurie, et de blâmer aussi M. le préfet.

La maire est principalement chargé de la police municipale; il a à ses ordres des agents; il doit veiller à ce que la voie publique soit sûre pour tous; il est également chargé de maintenir l'ordre et la tranquillité; il devait donc intervenir pour assurer l'ordre et la libre circulation. Pour cela il fallait agir officiellement, se montrer dans l'exercice de ses fonctions, donner des ordres; il fallait que l'écharpe municipale fût ceinte pour faire respecter une cérémonie illégale, imprudente et en dehors de nos mœurs. M. le maire savait que la cérémonie était illégale; de là sans doute sa conduite équivoque; de là l'absence de toute force publique pour maintenir la tranquillité.

Voyez donc comme notre ville est pitoyablement administrée! Le maire laisse faire une cérémonie religieuse sans y donner légalement son adhésion; il feint de se bander les yeux. C'est de la tolérance qu'il semble accorder. Prenez-y garde, une pareille tolérance pouvait avoir des suites désastreuses, plus désastreuses que celles que nous déplorons. En l'absence de l'autorité, que pouvait-on conclure? qu'elle voyait avec peine la translation du corps de saint Exupère. Et si, encouragés par ce fait qu'elle ne paraissait nulle part, la procession eût été arrêtée par des citoyens, s'ils se fussent interposés au moment de la marche du cortège, si, au lieu d'une panique, il y avait eu une collision, qu'eussiez-vous fait? Alors vous auriez été forcés de requérir la force armée, et comme la force armée, quand elle agit à Lyon, commence immédiatement par tirer le canon et passer les citoyens par les armes, vous eussiez livré vos concitoyens à la fureur des soldats.

Ici, nous n'exagérons pas; les faits n'ont pas eu ce caractère, nous nous en félicitons, mais ils pouvaient l'avoir. Alors, c'est sur votre tête, M. le maire, que serait retombé le sang versé, car à vous surtout appartient la police municipale, à vous surtout le droit de protéger vos concitoyens.

Ainsi, la conduite M. Martin a été imprévoyante, louche et peu digne du premier magistrat d'une grande cité; il n'a su se montrer ni ami des lois, ni maire prévoyant. Voilà ce qui arrive, quand on accepte le pouvoir sans avoir le courage de le manier, et quand on n'a pas pour appui la légalité.

musical. — Ses *Souvenirs des Pyrénées*, grandes variations pour piano seul, lui ont valu d'unanimes applaudissements.

Il nous reste maintenant à parler de la voix de M^{lle} Mazel. Bien qu'elle ne soit pas d'une grande étendue ni d'un timbre bien métallique, elle a cependant quelques notes basses qui ne manquent pas d'ampleur; mais pourquoi nous montreriez-vous sévères pour cette voix sans prétention? M^{lle} Mazel dit ses mélodies et ses ballades avec tant d'âme, de verve et d'esprit, qu'en conscience, en fait de qualité de voix, elle a droit à ce qu'il lui soit beaucoup pardonné.

Nous recommandons aux chanteurs de salon les albums de M^{lle} Mazel qui renferment les suaves compositions de *Fontaine blanche*, *le Miroitier*, *La Dorade*, *Jeanne d'Harvilliers*, etc. Il y a dans ces ballades des idées mélodiques pleines de fraîcheur et du meilleur goût.

M. Baumann nous a fait entendre son *grand concerto fantas-tique*. Cette composition offre plusieurs parties originales et d'un heureux effet. Mais le motif principal, à force de se répéter, arrive à s'ennuyer et à s'atanguir. Le morceau gagnerait sans doute beaucoup à être plus resserré. — M. Baumann a joué largement et avec une grande énergie; malheureusement cet artiste a ses défauts et ses qualités: la vigueur de son jeu dégénère parfois en dureté.

A M. Cherblanc, on pourrait reprocher le défaut contraire, et lui demander quelquefois plus d'ampleur dans sa qualité de son. Mais aussi par combien d'avantages ne se fait-il pas pardonner

Un journal de notre ville (le *Commerce*) attaque avec raison l'incurie de M. Martin, mais il loue à tort selon nous M. Rivet. — Vendredi soir, ce fonctionnaire a pris un arrêté qui interdisait à la procession le passage de certaines parties de la voie publique; mais sur quoi a-t-il fondé cet arrêté? sur la violation de la loi de germinal an x? — En aucune manière. — S'il s'était appuyé sur la loi, il l'aurait fait exécuter dans toute sa teneur, et le corps de saint Exupère n'aurait pas été processionnellement transféré de l'Archevêché à Saint-Jean; cette translation se serait faite sans bruit et incognito. Alors nous eussions applaudi, car nous aurions vu dans l'acte de M. Rivet une pensée ferme et une volonté droite. Il aurait opposé à l'autorité ecclésiastique l'autorité de la loi, et nous n'aurions pas eu à déplorer les accidents de samedi.

La loi ne s'exécute pas partiellement, elle est inflexible dans ses prescriptions; on ne capitule pas plus avec elle qu'avec la conscience. Alors quels motifs chercher à l'arrêté de M. Rivet? des motifs bien secondaires; ainsi nous sommes forcés de croire qu'il a été blessé des procédés de messieurs de l'archevêché; qu'ainsi que la rumeur publique le répète, il n'a fait quelque opposition que par cette raison que personne ne l'avait officiellement averti de la translation. Piqué de ce qu'on faisait si peu de cas de son autorisation qu'on ne croyait même pas devoir la demander, il a alors voulu contrecarrer le clergé, et lui a interdit la circulation de Bellecour du pont Tilsitt. Y a-t-il lieu d'applaudir à son arrêté?

Nous avons dit que la police municipale tombait dans les attributions du maire, mais le préfet, comme administrateur politique de ce département, est chargé de faire exécuter la loi; il a donc manqué à sa mission en autorisant la procession. M. le préfet est aussi chargé de maintenir l'ordre, et puisque le maire, dans son imprévoyance coupable, laissait une foule immense se condenser sur un point de la cité, il y avait lieu de sa part à prendre des mesures d'ordre; mais ici même, absence de toutes mesures. Pour assurer l'ordre il fallait envoyer de la troupe, c'était faire acte patent d'adhésion; ainsi, des deux côtés, on n'a su ni vouloir ni empêcher; nos deux premiers magistrats, à divers degrés sans doute, sont à nos yeux responsables des accidents déplorables de samedi.

Ce qu'ils hésitaient à faire, ils l'ont fait cependant, mais après que le danger n'existait plus; à trois heures ils ont envoyé des détachements de la ligne, et à trois heures la foule était dissipée, la procession paraissait ajournée, on croyait même qu'elle n'aurait pas lieu. On a donc cédé aux sollicitations *comminatoires* du clergé, on a courbé la tête, et nos soldats ont protégé la sortie de la procession! Le clergé vous a vaincus, messieurs de l'administration; général, préfet, maire, il vous a tous entraînés à sa remorque, il vous a attachés à la queue de la procession de saint Exupère. M. Forbin-Janson triomphe. — Dites maintenant que nous ne sommes pas en pleine restauration!

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

Il circule, au sujet du désordre survenu hier pendant la translation du corps de saint Exupère, tant de récits contradictoires et de versions différentes, qu'il importe que le public impartial sache à quoi s'en tenir.

L'arrêté du préfet qui s'opposait à ce que la procession s'écartât du trajet direct de l'archevêché à la cathédrale, a été adressé à Mgr l'archevêque vendredi avant quatre heures.

M. le maire de Lyon en a été informé en même temps, et a pris en conséquence des mesures pour que les ministres de la religion fussent entourés d'une protection convenable.

Hier matin, en effet, plusieurs commissaires de police et tous les agents dont on pouvait disposer ont été envoyés à l'archevêché, sur la place St-Jean et dans les rues environnantes.

On n'avait point requis de troupes. Une pareille démonstration aurait pu être mal interprétée et n'eût été motivée que par la crainte d'une hostilité contre laquelle les assistants auraient protesté.

Certes, si les abords de la cathédrale et de l'archevêché avaient

ce reproche! La grâce, la légèreté, le charme des détails distinguent éminemment le jeu de cet artiste. Aussi, est-ce toujours avec le plus grand succès que M. Cherblanc se fait entendre dans les concerts. Il a fort bien joué le beau septuor de Meyzeider.

Si Napoléon eût pris en considération la demande de M. Moker père, qui voulait qu'il n'y eût qu'une flûte par département, Napoléon aurait, sans nul doute, choisi M. Donjon pour première et unique flûte du département du Rhône, si toutefois il ne l'eût réservé pour sa musique particulière.

Deux amateurs, MM. B... et P..., ont chanté le grand duo des *Puritains* de manière à mériter des applaudissements. Nous leur conseillons, dans l'intérêt de nos plaisirs, de se faire entendre quelquefois dans les concerts; ce serait faire diversion aux voix fausses et usées de quelques-uns de nos artistes.

— Le deuxième concert donné vendredi, au Grand-Théâtre, par M. Max Bohrer, avait attiré la foule. Cet artiste a pleinement justifié sa grande réputation par la manière entraînante avec laquelle il a joué ses grandes variations sur des motifs de la *Fiancée*.

Un concert donné au Grand-Théâtre par M. Bohrer et M^{lle} Mazel serait une belle solennité musicale.

M^{me} Gordon, dont la belle voix de contralto a été dernièrement applaudie dans plusieurs concerts à Paris doit donner incessamment un concert où se feront entendre nos principaux artistes.

chain au mardi 5 février, jour où commenceront les travaux. (Idem.)

PLYMOUTH, le 27 novembre. — On annonce que lord Durham se rendra à Londres immédiatement après son débarquement. D'après les nouvelles apportées par l'Inconstant, une insurrection est considérée comme imminente au Canada, et nous apprenons, en outre, que la désertion fait des progrès inquiétants dans les rangs des troupes anglaises; des détachements entiers ont déserté.

— L'ouragan qui a éclaté la nuit dernière et ce matin sur la métropole a eu un caractère effrayant. M. Murphy l'avait annoncé dans son almanach.

— Des nouvelles particulières de Lisbonne nous apprennent que le gouvernement a fait un arrangement pour un emprunt de 800 contos avec la banque ou compagnie la Confiance; 600 contos seront payés comptant, le reste en bons du gouvernement. Le remboursement s'opérerait sur les dtmes. (Times.)

DECÈS DES 30 NOVEMBRE ET 1^{er} DÉCEMBRE.

Antoinette Chorliot, femme Vigneault, 60 ans, menuisier, rue Lainerie, 7. — François-Louis Dezaye, fils des défunts, 59 ans, rentier, montée du Chemin-Neuf, 51. — Marie Faverjon, fille des défunts, 87 ans, religieuse de St-Charles, clos des Chartreux, 20. — Françoise Dumond, femme Mestrallet, 55 ans, journalier, rue de la Sphère, 4. — Joseph-Antoine Pont, 69 ans, négociant, place d'Ainay, 1. — Jean-François Vernicoffre, fils de défunt Michel, 42 ans, marchand de vin, célibataire, rue des Farges, 40. — Hugues-César Delavigne, 66 ans, réformé de l'octroi, rue de la Reine, 52. — Antoine Giraud, 88 ans, rentier, rue St-Jean, 5. Hôpitaux, 15. — Enfants au-dessous de sept ans, 0.

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 16 au 30 novembre 1838.

Table with 3 columns: Category, Count, Total. Rows include Effectif au 16 novembre, Admis pendant la quinzaine, Sortis pendant la quinzaine, Effectif au 1er décembre 1838.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

On lit dans le Memorial bordelais du 21 novembre: « Il y a environ quatre mois qu'une imputation de fraude sur les indigos avait provoqué des poursuites contre la maison Hébrard, F. Seully et Ce, de Bordeaux. Nous apprenons que la chambre des mises en accusation, par son arrêt du 10 octobre dernier, a reconnu l'innocence du sieur Hébrard, et l'a renvoyé de la plainte. »

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} DÉCEMBRE.

La liquidation a été plus agitée aujourd'hui qu'on n'aurait eu lieu de le croire d'après les dernières bourses. Il y avait encore quelques demandes au commencement de la bourse; mais aussitôt que le prix de compensation a été fixé, le cours a fléchi rapidement.

Table with 6 columns: Description, 110, 30, 110, 25, 110, 25. Rows include Cinq pour cent, Quatre pour cent, Trois pour cent, Rentes de Naples, Actions de la banque, Quatre canaux.

GRAND-THÉÂTRE.

Lundi 3 décembre 1838. — 1^o LE CÉLIBATAIRE ET L'HOMME MARIÉ, comédie. — 2^o LA PRISON D'ENIMBOURG, opéra. — Six heures. Mercredi 5 décembre. — Troisième concert donné par M. Max Bohrer, premier violon de S. M. le roi de Wurtemberg. — A six heures 1/2.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Lundi 3 décembre 1838. — 1^o LA MAITRESSE DE LANGUES, vaud. — 2^o LE CHASSEUR ÉCOSAIS, prologue. — 3^o LE SONNEUR DE ST-PAUR, drame. — Cinq heures 1/2.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 1^{er} DÉCEMBRE.

Table with 6 columns: Nombre des Actions, Valeur nominale, Intérêts ou dividend. payables., Désignation des Actions, Dernier prix fait, Cours du jour. Rows include Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux, Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée, Pont Seguin, Pont de l'Île-Barbe, Pont et gare de Vaise, Eclair. gaz (Turin), Eclairage au gaz, Ce Perrache, Eclairage au gaz, Saône-et-Loire, Eclairage au gaz, St-Etienne, Eclairage au gaz, Grenoble, Eclair. au gaz, trois villes du Midi, Eclair. gaz (Dijon), Bat. à vap. de Lyon à Arles, Paq. à vapr (Lyon à Châlon), Gondoles à vapr sur Saône, marc., Fonderies (Loire et Isère), Tréfilerie et forges de Belmont (Isère), Che. de fer, Lyon à St-Etienne, Moulins à vapr de Perrache, Ce génér. mines de Rive-de-Gier, Soc. civ. d'act. min. de houille, Min. Grang. et Cul.,

Feuille d'Annonces.

Nouvelles Publications.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

NOUVEAU SYSTÈME DE CHIMIE ORGANIQUE, fondé sur de nouvelles méthodes d'observations, et précédé d'un traité complet de l'art d'observer et de manipuler en gros et en petit dans le laboratoire et sur le porte-objet du microscope; par F.-V. Raspail. — 2^e édition entièrement refondue, accompagnée d'un atlas in-4^o de 20 planches de figures dessinées d'après nature, et gravées avec le plus grand soin. — 3 vol. in-8^o br. — Paris, 1838. — Prix: 30 fr.

LEÇONS DE CHIMIE ÉLÉMENTAIRE faites le dimanche à l'école municipale de Rouen; par M. J. Girardin, professeur de chimie industrielle, membre de plusieurs sociétés savantes. — 2^e édition. — 1 fort vol. in-8^o br., avec figures intercalées dans le texte. — Paris, 1838. — Prix: 10 fr. 50 cent.

FLORE FRANÇAISE destinée aux herborisations, ou description des plantes, avec l'analyse des genres et leurs tableaux, d'après le système de Linnée, ornée de planches représentant les caractères de 600 espèces critiques; par A. Mutel. — 4 vol. in-18, et 4 atlas de planches in-4^o. — Paris, 1837. — Prix: 32 fr.

ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE, ou leçons sur l'anatomie, la physiologie, la classification et les mœurs des animaux; par Milne Edwards, professeur d'histoire naturelle au collège Henri IV. — 4 volume in-8^o, avec des planches intercalées dans le texte. — Paris, 1837. — Prix: 16 fr.

ÉLÉMENTS DE PHYSIQUE, par C. C. Person, docteur ès-sciences, professeur de physique et de chimie au collège royal de Rouen; ouvrage adopté par la Faculté des sciences, et recommandé par M. Tabareau, doyen de la Faculté, professeur de physique. — 3 vol. in-8^o, avec planches. — Paris et Lyon, 1838. — Prix: 10 fr.

NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE, ou Étude du règne animal disposé en séries, en marchant des espèces inférieures aux supérieures; par Henri Hollard, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle et d'anatomie comparée, membre de la Société de médecine de Paris, des sociétés helvétique et vaudoise, des sciences naturelles. La première partie est en vente. — 1 vol. in-8^o avec planches, fig. coloriées: 6 fr. — Idem fig. noires: 4 fr.

TRAITÉ THÉORIQUE DES MALADIES DES FEMMES, par F. Imbert, ex-chirurgien en chef de l'hospice de la Charité de Lyon, médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'école secondaire de médecine, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, de la société de médecine, de la société d'agriculture de la même ville. — 2 forts vol. in-8^o br. — Paris et Lyon, 1839. Le tome 1^{er} est en vente. — Prix: 6 fr. (2048)

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^o JURON, LICENCIÉ EN DROIT, AVOUÉ, Rue des Célestins, 6, successeur de M^o Mouton.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi huit décembre mil huit cent trente-huit, dix heures de relevé.

D'un beau domaine, situé à Lyon, lieu dit Loyasse, composé de bâtiment d'habitation, cour, jardin, salle d'ombrage, terre et vigne, dépendant de la succession de feu sieur André Campan.

Mise à prix, 18,000 fr. M^o JURON, avoué. (1730)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^o COTTIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DES TERREAUX, n° 9.

VENTE AJOURNÉE,

Pour cause de travaux d'ouverture de deux rues et d'expiration de baux,

De la propriété appelée les Gourettes, située à Vaise, place

de l'Eglise et rue de Bellecour-les-Dames. Cette propriété, située dans le centre de la ville de Vaise, est composée de plusieurs maisons et de terrains propres à recevoir des constructions, tant sur la rue de Bellecour-les-Dames que sur les nouvelles rues, dont l'une sera parallèle et l'autre perpendiculaire à cette dernière.

La vente est définitivement fixée au dimanche six janvier mil huit cent trente-neuf, et jours suivants.

S'adresser dans la propriété, et en l'étude de M^o Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9. (1731)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A COMPTER DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 1838,

L'ÉTUDE DE M^o MISSOL, NOTAIRE,

Sera transportée au 1^{er} étage de la maison portant le n° 25, port Saint-Clair, en face du pont Morand. (1720)

ANNONCES DIVERSES.

(6180) A VENDRE de suite pour cause de mauvaise santé. — Un magasin de mercerie et de lingerie nouvellement agencé, et situé place Neuve-des-Carmes, 14, à Lyon. S'y adresser.

Les PALPITATIONS DE COEUR, oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydropisies générale ou partielles, sont guéris en peu de temps par le Sirop de Digitale de LABÉLONIE.

Pharmaciens dépositaires: à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. Lacroix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chervette; St-Etienne, M. Garnier-Martin; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue; Valence, M. Reboulet; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (727-3458)

(8063) A VENDRE. — Un fonds de confiseur, situé dans un des quartiers les plus beaux et les plus fréquentés de la ville.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Charrel, rue de la Monnaie, n° 14, au 2^e.

(6178) A VENDRE pour cause de changement de commerce. — Un excellent fonds de café-cabaret, avec clientèle fixe, logement agréable et location à très-bon marché, dans un quartier dont la population augmente tous les jours. Prix très-modéré. S'y adresser, rue de la Reine, n° 49.

M. AIMÉ PARIS

OUVRIRA SON COURS DE

MUSIQUE VOCALE

MERCREDI 5 DÉCEMBRE, A HUIT HEURES ET DEMIE DU SOIR.

On souscrit, de dix heures à quatre heures, chez M. Aimé Paris, rue Lafont, n° 12, au 2^e. (8061)

PAR BREVET D'INVENTION.

PATE DE REGNAULD AINÉ,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI,

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrrouements, et des maladies de poitrine. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.) — Dépôts dans les pharmacies des villes suivantes: à Lyon, M. Boitel, rue Lafont, 24, et M. Deschamps, rue St-Dominique, 31; à Amplepuis, M. Arduin; à Belleville, M. Giroux; à Givors, M. Lime; à St-Symphorien, M. Briand; à Tarare, M. Michel, rue Pécherie; à Villefranche, M. Voitures. (741-3471)

(6174) ADMINISTRATION LYONNAISE Pour la poursuite des procès, recouvrements, rentrée de créances, en France ou à l'étranger, aux risques et périls de l'administration.

AVIS.

A dater du 10 décembre prochain, les bureaux de la direction, qui sont aujourd'hui quai de Bondy, n° 164, seront transportés même quai, n° 154, au 1^{er}.

Le directeur: B. DE LUZY, avocat.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)